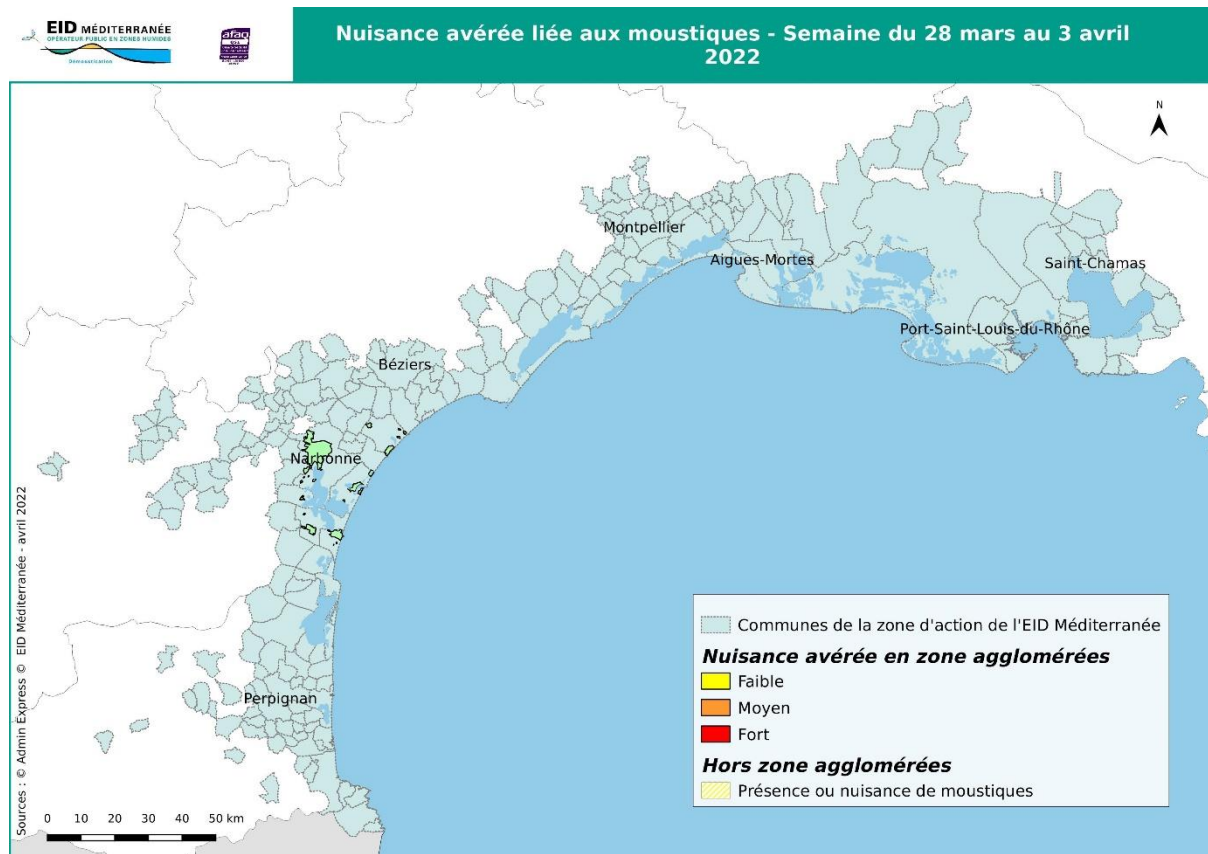


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 28 mars au 3 avril 2022



Au cours de la semaine du 28 mars 2022 :

Quelques moustiques adultes d'hiver sont ressentis çà et là, au gré de belles journées nébuleuses, humides et douces leur étant favorables. Mais le rafraîchissement intervenu depuis lors a annihilé toutes velléités...

Le contrôle des éclosions larvaires qui sont survenues à compter du 11 mars s'achève, avec plus de 5 000 hectares traités en zones humides, dont un peu plus de 300 au cours de la semaine du 28 avril. À ce jour, en 2022, près de 6 200 ha ont été traités en zones humides, pour une moyenne des 5 dernières années s'établissant à 5 700 ha. 2021 est loin derrière, avec 2 733 ha traités à pareille époque. Néanmoins, cela ne préfigure en rien la suite de la campagne 2022.

La répartition des moyens de traitements est supérieure à la moyenne, avec 83 % traités par voie aérienne, ce qui est conforme aux valeurs enregistrées lors d'éclosions majeures générées par des événements naturels à la suite desquels il faut agir vite afin, d'être le plus efficace d'emblée et ne pas avoir à y revenir, éventuellement sur des superficies conséquentes.

Les traitements, réalisés avec le biocide Bti (*Bacillus thuringiensis ser. israelensis*), seul homologué et disponible pour les traitements antilarvaires en zones naturelles, ont eu globalement des résultats satisfaisants, mais les limites intrinsèques de son mode d'action, qui en font un produit sélectif, laisseront probablement émerger un « résidu » de moustiques adultes.

À compter du 4 avril 2022 :

Des émergences de moustiques résiduels pourront se produire dans les jours qui viennent.

Mais le risque de nuisance due aux moustiques « ruraux » (*Aedes caspius* et *Aedes detritus*) est faible à nul en zones urbaines au cours de la semaine qui vient.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Les niveaux d'eau des marais situés aux sud des 2 communes sont à nouveau au plus bas, ce qui les expose à de nouvelles submersions. Les températures fraîches, les vents de nord, ainsi que les bons résultats des traitements ont fortement abaissé les risques de nuisance, au moins ces jours-ci.

- **Gard** : La nuisance avérée et le risque de nuisance, dans les tout prochains jours, due aux moustiques « ruraux » sont très faibles voire nuls. Le suivi des éclosions larvaires se poursuit en zones humides.

- **Hérault** : Suivant les conditions météo et le moment de la journée, des nuisances résiduelles relatives à *Aedes detritus* (espèce hivernale) sont encore possibles. Celles-ci se feront sentir surtout en fin d'après-midi, sur les communes d'Agde, Marseillan, Portiragnes, Sérignan, Frontignan, Mauguio ou encore Vias, particulièrement en dehors des zones agglomérées. Toutefois, le risque d'intrusion en zones périurbaines n'est pas nul.

- **Aude** : Faible nuisance due à *Aedes detritus*, ressentie lors de journées clémentes et en zone non agglomérée, imputable au résidu d'échecs de traitements de février. Le vent de nord-ouest prévu jusqu'à jeudi 7 avril devrait empêcher tout déplacement et amoindrir l'agressivité des femelles de moustiques. Les moustiques adultes issus des mises en eau du mois de mars et dont les larves auraient réussi à échapper aux traitements devraient émerger ces prochains jours. Les mises en eau artificielles, notamment contre le gel, dans les vignes des plaines, comme à Marseillette et Coursan, sont en cours de contrôle.

• **Pyrénées-Orientales** : Pas de nuisance ressentie due aux moustiques « ruraux ». Suite aux derniers traitements aériens, des reprises sur les bordures végétalisées des parcelles traitées ont été mises en œuvre. Le risque de nuisance due aux moustiques est quasiment nul dans les prochains jours.

